

ASSEMBLEE NATIONALE12 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1146

présenté par
M. Brottes-----
à l'amendement n° 131 de M. GUILLAUME

à l'ARTICLE 16

Dans cet amendement, après le nombre :

« 15 000 »,

insérer les mots :

« lorsqu'il y a carence de l'initiative privée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.